

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 22.6.2017

(Maison des Associations, Salle Carson)

Présents

Associations membres:

ACCED – O.Dianor (C), L. Moret
ANS – G. Fioretta
ASAC – F. Tissot
ASSAFI – F.-X. Kajyabwami (CT)
ASSOTIC – I. Diaz
CEAS GENEVE – O. Lavilla (CI)
CETIM – F. Rochat
CSS – V. Luisier. G. Nordmann (CT)
E-CHANGER – G. Nanchen
EDM – C. Bunzemeier
EFI – S. Lerch
EQUITERRE – N. Cantoreggi, H. Pichelin
ESFA – Daniel Hahling, A. Heiniger
GENEVE TIERS-MONDE – A. Mackinnon, M. Munoz, H. Mégroz
GRAD – C. Vadon
HELVETAS – M. Penelas
JARDINS DE COCAGNE – G. Hunter
KOMBIT – R. Zaugg, C. Zaugg
LA FLORIDA – PEROU - J.-L. Pittet (C)
MADRE TIERRA SUISSE – A.-M. Cruz (C), H. De Freitas
MAGASINS DU MONDE – M. Rheme
MCI – A. Stoll
PROTIERRADENTRO – J. Cramer (C)
PUBLIC EYE - J. Reinhard
SDEV – N. Bohr
SIT – C. Studer. K. Studer
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet (C)
TRADITIONS POUR DEMAIN – D. Gradis (CI), C. Gradis
URBAMONDE – S. Lerch

Conseil : R. Longet

Commission d'information : C. Bruttin (C), D. Wermus

Secrétariat : S. Frei, O. Laufer, E. Anderson-Mottier, L. Beetschen, M. Berger, B. Ecuyer, L. Cruz Hefti, A.-M Lopez-Riat, M. Rouquier

Autres : R. Mukundji candidat à la CT

Excusés

Associations membres: ACTARES, ADAP, AIDE AUX ENFANTS, ASC, ASER, ASVD, ATDQ, CAP VERT GE, COTMEC, CTM, EDFU, EIRENE, FONDATION LE BALAFON, FRERES DE NOS FRERES, GRAINE DE BAOBAB, HUMANITEL, IDH, IHEID, IRED.ORG, KALLPA, MEDES SAPCOM, MPF, OMOANA, QUAKERS, RAFAD, SOLIDAR, SWISSAID, TOURISM FOR HELP, UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE, UTOPIE NORD-SUD

Conseil : S. Ghinet, C. Bertone, S. Dutuel, F. Lieberherr, J. Rossiaud.

Commission technique : D. Rossier, L. Soler-Gomez, A. Crivellari, E. Dross, A. Duruz, M. Escobar Vaudan, U. Forero, M. Fuentes, S. Lachat, E. Merlach, P.-L. Monteil, E. Noelte, L. Oswald, F. Reinhard, N. Ritter, A. Van Lanschot

Commission d'information : G. Corredor, M. Olivet, A. Vergeylen

Commission de contrôle financier des projets : V. Bouloudani. I. Nouind

Le Président René Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Avant de passer à l'ordre du jour officiel de cette Assemblée, il communique deux informations importantes pour nous.

Il évoque tout d'abord le décès tragique, dans un incendie, de Catherine et Sophie Gontard, épouse et fille de notre ami et ancien Président Jean-Pierre Gontard. La FGC a fait paraître une annonce dans la Tribune de Genève et Le Courrier, des cartes de condoléances ont été adressées et nombre de personnes des instances de la FGC et des AM ont participé à une très émouvante cérémonie, le dimanche 11 juin. Il propose que l'Assemblée se lève pour une minute de silence.

Il mentionne ensuite un enjeu quant au budget 2017 de la Ville de Genève. Celui-ci a finalement été adopté fin avril 2017 par le Conseil municipal, avec un certain nombre de coupes sur les lignes budgétaires, dont une de CHF 340'000 sur le budget de la solidarité internationale pour réaffecter ce montant à un programme d'aide au retour à mettre en place avec la Croix-Rouge genevoise. Il rappelle que, l'an dernier déjà, le Conseil municipal avait décidé une coupe linéaire de 2% sur toutes les subventions mais cette mesure avait ensuite été contestée par référendum et finalement rejetée par les citoyen-ne-s. La FGC s'était jointe au Comité de soutien, suite à une prise de décision électronique organisée par le Conseil auprès des AM. Cette année 4 référendums séparés ont été lancés, par le groupe politique Ensemble à gauche, pour contester ces coupes budgétaires dont un portant sur celle dans la solidarité internationale (l'information à ce sujet avait été relayée par la FGC dans le Quoi de Neuf) et ces référendums ont maintenant abouti. Le vote sur cette question devrait avoir lieu en septembre. Les prises de position de la FGC étant du ressort de l'assemblée générale, il demande donc à l'AG de donner mandat au Conseil de voir quelle contribution la FGC peut apporter au refus de cette coupe. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 30 mars 2017

Le PV de l'Assemblée générale du 30 mars 2017 n'amène aucun commentaire.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Informations des Co-Secrétaires générales

- Silvia Frei, Co Secrétaire générale avec Florence Laufer indique qu'elle s'exprime au nom des deux et relève que leur entrée en fonction, le 2.5.2017, s'est bien passée et qu'elles se sont senties bien accueillies par le Secrétariat. Elles ont déjà eu l'occasion de rencontrer certaines AM et sont évidemment disponibles pour d'autres rencontres.
- Elle mentionne la conférence annuelle des bailleurs qui s'est tenue le 15.6.2017 au Palais Eynard (Ville de Genève). Les participant-e-s étaient la DDC (notamment son Directeur général M. Manuel Sager et M. Konrad Specker, chef de la Division des Partenariats Institutionnels qui changera de poste en juillet et pour qui c'était donc sa dernière participation), l'Etat de Genève (notamment M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat), la Ville de Genève (notamment Mme Sandrine Salerno, Conseillère administrative) et les communes de Bernex, Carouge, Onex et Plan-les-Ouates. Elle mentionne aussi la participation de Suzanne Lerch qui a fait une présentation d'un projet d'Urbamonde. Elle note que la journée a été très positive, toutefois le fait que seules 4 communes étaient représentées devra nous conduire à une réflexion sur les attentes spécifiques des communes partenaires de la FGC.
- Pour la DDC, une évaluation externe de ses partenariats institutionnels est en cours. Le 12 mai une rencontre du Fédéréseau a eu lieu avec une des évaluatrices. La FGC tient le rôle de représentante de l'ensemble des Fédérations latines et une rencontre du groupe paritaire de suivi de l'évaluation (DDC et ONG) est prévue le 4.7.2017 pour discussion des premiers résultats de l'évaluation.
- Silvia Frei mentionne la finalisation de l'accord-cadre avec la Ville de Versoix qui a décidé d'allouer 60% de sa ligne budgétaire solidarité internationale à la FGC. Elle remercie Michel Berger, secrétaire exécutif, qui a conduit les contacts avec cette Commune. Un autre accord-cadre avec la Commune de Confignon est également en voie de finalisation.
- En ce qui concerne les financements, la Co-Secrétaire générale mentionne que sur les montants alloués par la DDC pour 2018, des craintes de nouvelles coupes budgétaires étaient récemment apparues en raison de mesures à prendre au Parlement en fonction du frein à l'endettement. Finalement cette nouvelle coupe qui aurait été d'environ 6% ne touchera pas les Fédérations en 2018.
- En ce qui concerne les ressources humaines de la FGC, Silvia Frei mentionne que Brendan Ecuyer a

commencé son mandat de remplacement de Michaela Büschi, durant son congé maternité, en tant que coordinateur des projets Partage des Savoirs. En ce qui concerne le remplacement de Yanik Marguerat au poste de Chargé de communication, la procédure est en cours et sera finalisée prochainement. Elle remercie à ce sujet Mélanie Rouquier pour son excellent travail : elle a assumé l'organisation des manifestations des 50 ans de la FGC (notamment le spectacle, le voyage terrain et la fête des AM) et également, durant les 3 derniers mois, l'intérim du poste de Yanik. Enfin elle mentionne que notre comptable, Louïsette Beetschen, partira en retraite anticipée au 30.11.2017 en lien avec les modalités en instance de changement de la Caisse de Pensions CPEG.

- La Co-Secrétaire générale mentionne enfin que, samedi passé (le 17.6.2017), la FGC a publié un supplément de 4 pages, dans la Tribune de Genève, sur la souveraineté alimentaire. Des exemplaires sont à disposition des intéressé-e-s

3. Révision statutaire art. 4 - Associations membres (voir document ci-joint)

René Longet rappelle que lors de l'AG du 31 mars 2015, **l'article 4 des statuts de la FGC** avait fait l'objet d'une première révision précisant que l'association ou fondation candidate doit avoir son siège à Genève et pas seulement son «siège principal» comme cela était dit précédemment (avec un ajout précisant que cette disposition ne s'appliquait qu'aux candidatures déposées après le 31.3.2015). Cette modification avait été acceptée à l'unanimité mais il avait été également demandé au Conseil d'examiner une formulation un peu plus contraignante pour se prémunir de postulations d'entités qui n'auraient qu'une fonction de boîte aux lettres, la FGC devant éviter d'être un relais de financement pour des acteurs sans ancrage ni activités réelles sur le territoire cantonal.

Dans cet esprit le Conseil propose la nouvelle formulation suivante intégrant la nécessité d'avoir un ancrage genevois et des activités propres (étant entendu que cette disposition ne sera à nouveau applicable qu'aux nouvelles candidatures à l'adhésion) :

«Peut devenir membre de la Fédération toute personne morale ayant son siège dans le canton de Genève et un ancrage genevois, et qui y exerce des activités propres et répond aux conditions suivantes : ... ».

Une question est posée par Diego Gradis sur qu'est ce que l'on entend par des activités propres. René Longet indique que cette notion cherche à éviter l'acceptation d'entités que ne seraient qu'un relais pour les projets conçus ailleurs, provenant d'associations extérieures à Genève. Bien entendu, les projets se passent au Sud mais le travail de l'association membre doit être fait à Genève. Il est reprécisé qu'une note à cet article stipulera, en bas de page, «*Disposition adoptée en AG du 22.6.2017 et ne s'applique qu'aux nouveaux membres, soit ceux postulant après le 22.6.2017*». Jean-Luc Pittet estime qu'il sera important d'explicitier l'article 4 dans la réglementation de la FGC. Enfin, René Longet indique que cette modification statutaire est aussi un message à nos bailleurs de fonds genevois en précisant que leurs contributions financières ne sont destinées qu'à des associations genevoises.

Au vote la modification statutaire proposée est acceptée à l'unanimité (pas d'opposition, pas d'abstention).

4. Elections partielles (mandat jusqu'aux élections statutaires générales au printemps 2018)

René Longet mentionne que les élections partielles ont lieu en cours de mandat et que les élections statutaires de toutes les instances ont lieu tous les 2 ans, la prochaine fois lors de l'AG de mars 2018. Trois candidatures sont présentées à l'AG avec chaque fois un préavis favorable du Conseil.

Pour la CI, René Longet rappelle que Julie Duchatel, Présidente de la CI depuis 2008, avait demandé un congé sabbatique, dès novembre 2016, en raison d'un nouvel engagement professionnel, et qu'elle a depuis confirmé son départ de la Présidence CI avec effet à fin février. La FGC avait donc pris congé, avec vifs remerciements, de Julie Duchatel lors de l'Assemblée générale du mois de mars 2017. Depuis novembre 2016, c'est Christiane Bruttin qui assume la Présidence ad intérim et il y a donc lieu d'officialiser cette situation en l'élisant formellement Présidente de la CI.

Christiane Bruttin se présente brièvement et évoque en particulier son parcours au sein de la CI depuis 2010.

Christiane Bruttin est élue, en tant que Présidente de la CI, à l'unanimité

Toujours pour la CI et pour le poste de Commissaire, la candidature de Sara Kasme est soumise à l'AG.

Anne-Marie Lopez-Riat, coordinatrice des projets information, lit un message reçu ce jour de l'intéressée qui est malheureusement malade aujourd'hui, elle y rappelle qu'elle est très motivée et intéressée à faire partie de la Commission. Elle a travaillé dans la communication (pour Le Courrier et pour la stratégie de communication de Solidar) et dans la sensibilisation (avec Solidar également, le FIFDH actuellement, ainsi que le Codap qui est une ONG d'échanges de savoirs entre jeunes en lien avec les droits humains). Elle est d'autre part sensible aux questions de culture et de médiation culturelle (expérience en tant que comédienne et animatrice d'ateliers dans la pièce de théâtre El Dorado sur la migration).

Sara Kasme est élue à l'unanimité.

Pour la Commission Technique, Richard Mukundji se présente brièvement. Originaire de RDC, il a fait ses études notamment à l'IUED et l'IHEID et a plusieurs expériences terrain. Les actions de coopération au développement l'enthousiasme. René Longet note qu'il est également membre d'Africa 21 et engagé dans l'analyse des ODD ce qui va nous être précieux.

Richard Mukundji est élu à l'unanimité.

5. Information sur l'état de la planification financière des projets

Michel Berger, Secrétaire exécutif, rappelle que les règles décidées en AG du 27 novembre 2014 sont toujours appliquées avec l'ajout, présenté à l'AG du 26.11.2015, qui autorise les AM à déposer d'éventuels nouveaux projets entrant dans une « liste d'attente ». Ce mécanisme avait été proposé par le Groupe de travail Planification financière afin d'utiliser les fonds initialement réservés par certaines AM pour une extension de leur projet mais finalement non réalisés. Les projets déposés et en liste d'attente sont étudiés par la CT comme les autres et, en cas d'approbation de la CT et du Conseil, le projet ne débute que si le financement peut en être assuré (prise en compte des dossiers par ordre chronologique de réception au Secrétariat).

La situation actuelle, concernant les projets, peut-être qualifiée d'équilibrée:

- A ce jour, pour l'année 2017, un montant de **CHF 8'011'057** est d'ores et déjà engagé pour les projets de coopération au développement, les projets d'information et les 2 plans d'action (projets en cours acceptés par le Conseil).
- Un total de **CHF 451'270** pour 2017 correspond aux projets déjà déposés et en cours d'examen à la CT ou en attente de la décision du Conseil.
- Enfin, un montant de **CHF 1'861'488** représente, pour 2017, le total des projets annoncés comme allant être déposés à un moment ou un autre en 2017.

Ces 3 postes représentent donc CHF **10'323'815** pour 2017.

Au niveau des recettes, un montant de **CHF 9'525'000** figure au budget 2017 mais, au vu des informations en nos mains à ce jour, nous pouvons raisonnablement compter sur des recettes qui devraient atteindre les **10 Mio** (la différence provenant des recettes supplémentaires des Communes et de la restitution de soldes de projets pour réaffectations).

Aucune mesure particulière n'est donc envisagée à ce stade. Tout au plus pouvons-nous recommander aux AM devant déposer des extensions de le faire le plus vite possible afin que la CT puisse faire son analyse et aux AM qui auraient un nouveau projet et qui acceptent le risque de le mettre dans la « liste d'attente » de le déposer.

6. CI - Information sur les nouvelles règles de co-financement obligatoire des projets d'information (voir document ci-joint)

Anne-Marie Lopez-Riat, coordinatrice des projets d'information, présente les nouveaux mécanismes,

adoptés par le Conseil du 4.4.2017, pour le cofinancement des projets d'information. Ces mécanismes sont une bonne nouvelle pour les AM dans la mesure où les règles de co-financement des projets Information ont été adaptées, principalement à la baisse, pour permettre aux AM de présenter plus facilement des PPI ou des GPI.

Elle rappelle que ce document est le fruit du mandat donné par l'AG du 27.11.2014 à la CI et au Conseil pour réfléchir et proposer des mécanismes nouveaux pour le financement des projets d'information, notamment les projets « de moyenne portée ».

Un groupe de travail de la CI avait donc été constitué et a analysé tous les GPI acceptés durant 10 ans, ainsi que les PPI durant 5 ans, afin de pouvoir faire des simulations. Elle note que les montants théoriquement à disposition pour les projets d'Information n'ont pas été entièrement utilisés ces dernières années (les soldes non utilisés ont donc été attribués au financement des projets de coopération au développement).

Le groupe de travail de la CI a ensuite adressé un questionnaire aux AM pour les sonder sur leur engagement en matière d'information, leurs pratiques et leurs attentes quant à l'accès aux fonds FGC en matière d'information et de sensibilisation. Anne-Marie Lopez-Riat remercie les 36 AM qui ont répondu. Une majorité des réponses indique que le co-financement obligatoire de 50% pour les GPI est clairement un frein à la présentation de projets d'information (trop contraignant, inaccessible, contrainte de limitation géographique pour public genevois). Une dizaine d'AM, qui ne présentent pas actuellement de projets d'information, se disent intéressées à le faire si les conditions sont améliorées.

Sur base de l'analyse des projets ainsi que des réponses des AM, le groupe de travail a opté pour les propositions suivantes qui ont été acceptées par le Conseil (l'introduction de projets « moyens » ayant été abandonnée) et entrent en vigueur le 1.7.2017 :

- Pour les PPI = contribution demandée à la FGC de CHF 6'000 au maximum, le co-financement exigé est abaissé à 20% (actuellement 25%). A noter par ailleurs que, suite à la demande de la Ville de Genève, les PPI ne sont plus financés par le Fonds d'information directement mais, comme les GPI, par le budget des projets.
- Pour les GPI, en lieu et place du co-financement obligatoire actuel de 50%, des taux échelonnés ont été retenus : 30% jusqu'à un coût total de projet de CHF 35'000 ; 35% jusqu'à un coût total de projet de CHF 70'000 et 55% au dessus de CHF 35'000 mais avec un plafond maximum de CHF 60'000 par projet

Les simulations calculées sur les projets antérieurs ont démontré que les montants à disposition de l'Information n'auraient pas été dépassés avec les règles ci-dessus.

Anne-Marie Lopez Riat, indique encore que cette règle ne concerne pas les deux projets de longue durée (taux de co-financement reste fixé à 50% et contribution FGC limitée à CHF 50'000 par an) et que ces nouvelles règles seront expérimentées durant 2 ans et suivie d'une évaluation.

Florian Rochat du CETIM, pose une question sur les indemnités de gestion de projets en ce qui concerne les projets d'information. La coordinatrice des projets information indique qu'il n'y a pas de changement à ce sujet (taux IGP 5%).

René Longet revient sur la question de la gestion des PPI avec la Ville de Genève et souligne que nous avons pu signer, en date du 28 février, un amendement à l'accord-cadre qui prévoit un mécanisme rapide et adapté pour l'analyse des PPI, ce dont il se réjouit.

7. Genève Tiers-Monde – présentation stratégie générale de coopération 2017/2021

Avant de passer la parole à Alejandro Mackinnon, Secrétaire général de Genève Tiers-Monde, pour la présentation de leur nouvelle stratégie générale pour la période 2017-2021, René Longet salue l'intérêt de cette association pour les ODD, sujet qui va être abordé au point suivant de l'ordre du jour et la compétence qu'elle a acquise à ce niveau.

Alejandro Mackinnon relève que cette stratégie générale est le fruit d'un gros travail participatif effectué au

sein de l'association, incluant les membres des instances, du secrétariat et des bénévoles et qu'elle a le plus possible essayé d'intégrer les attentes des partenaires terrain. La stratégie définit la vision et la mission de l'association en ce qui concerne son approche de la coopération au développement, ses valeurs dans le travail avec ses partenaires terrain, ses critères de sélection des partenaires terrain et des projets, ainsi que ses outils de gestion de projet (suivi et évaluation) et les moyens qu'elle se donne pour atteindre ses buts, notamment en matière de communication et de plaidoyer.

Les partenariats sont redéfinis et conçus comme une complémentarité et un appui. Il s'agit de construire des alliances de façon à ce que chaque partenariat repose sur un équilibre dans la relation, sur des diagnostics partagés, sur des règles du jeu acceptées et sur des risques équitablement répartis. Cela permet de créer de vraies synergies qui multiplient les compétences des acteurs et l'impact des actions entreprises.

Les 4 pays d'intervention restent le Togo, le Bénin, le Pérou et la Colombie (le retrait de Colombie est éventuellement envisagé mais la situation de post-conflit actuelle incline plutôt à continuer dans ce pays pour l'instant). Alejandro Mackinnon souligne que l'association a réussi à rééquilibrer le volume des ses actions entre l'Afrique et l'Amérique latine. Une stratégie de financement des opérations a été définie pour financer les actions de coopération en Suisse et à l'étranger en élargissant à des bailleurs privés suisses et étrangers.

Pourquoi une stratégie ? : Pour mieux répondre aux changements sur le terrain ; pour mieux tenir compte des enjeux internationaux ; pour s'adapter au contexte sociopolitique local ; pour mieux mettre à contribution les expertises et les ressources de l'association ; pour proposer des pistes opérationnelles réalistes.

Genève Tiers-Monde entend soutenir les initiatives locales avec les axes thématiques suivants : gestion environnementale et des ressources naturelles (techniques agricoles durables, mécanismes communautaires de gestion des sols et systèmes alternatifs de production, accès équitable aux ressources naturelles – eau par exemple) ; l'économie sociale et solidaire (renforcement des petites et moyennes structures de production et de transformation, renforcement des circuits courts de production, transformation et commercialisation, accès à l'emploi des jeunes et des femmes) ; l'égalité de genre (droit des femmes, sensibilisation aux problématiques et enjeux en lien avec la problématique genre, etc.) et la souveraineté alimentaire et énergétique (valorisation de la petite paysannerie et des savoirs traditionnels, développement de l'agriculture de proximité, réduction des dépendances énergétiques et promotion des énergies renouvelables, etc.).

En filigrane de ces axes thématiques principaux, Genève Tiers-Monde soutiendra (axes thématiques transversaux), des initiatives qui visent le partage des savoirs, la formation sur les thématiques déjà citées et la transmission des informations qui sont des facteurs essentiels pour la transformation des sociétés et la disparition des inégalités sociales. L'association entend aussi se positionner par rapport aux ODD (précédemment OMD), au rôle et la responsabilité de la Suisse et sur les enjeux d'une mondialisation inégale.

La mission que se donne Genève Tiers-Monde pour un développement durable s'articule sur : l'amélioration structurelle des conditions de vie ; l'instauration de sociétés plus démocratiques ; l'égalité de genre ; l'égalité des chances et le renforcement de la qualité d'agir.

En ce qui concerne les partenariats, l'association veut veiller à la construction d'alliances stratégiques permettant le renforcement des compétences des partenaires terrain. Une charte de partenariat sera également introduite.

Les ressources nécessaires pour réaliser cette stratégie sont, pour Alejandro Mackinnon, une structure associative solide (le Secrétaire général de Genève Tiers-Monde évoque le remplacement de Monica Cavadini par Katherine Owen au poste de Présidente de l'association), les ressources financières (Genève Tiers-Monde est consciente de sa trop grande dépendance aux financements de la FGC et a développé une stratégie de diversification), le suivi et l'évaluation des actions, les outils de gestion et le contrôle financier.

Au sujet de la stratégie de diversification des ressources, le Secrétaire général de Genève Tiers-Monde note que, sur le papier, leur stratégie est bonne mais que cela reste difficile. Il indique néanmoins que, lors de la formation FGC sur la recherche de fonds, les formateurs avaient évoqué un taux de réussite potentiellement

possible de 1% sur les démarches entreprises auprès de fondations privées et il se réjouit d'indiquer que leurs efforts actuels ont porté leurs fruits à hauteur de 2% ce qui est encourageant.

Des nouveaux outils de suivi des projets ont été introduits depuis 2 ans et un travail reste à faire à ce sujet avec les partenaires terrain. Enfin, Alejandro Mackinnon indique que, grâce à l'appui des bénévoles, un minimum de fonds est utilisé pour le paiement du fonctionnement à Genève. Il invite par ailleurs l'Assemblée à venir sur le stand de l'association à La Fête de la Musique (Promenade du Pin dès le 23.6).

René Longet remercie Alejandro Mackinnon pour sa présentation de la très bonne stratégie de Genève Tiers-Monde.

Diego Gradis demande combien d'Associations membres ont une stratégie générale. La réponse est une dizaine (elle n'est exigée que pour les associations recevant plus de CHF 400'000 par an de la FGC mais elle est encouragée pour les autres). Richard Mukundji demande comment seront intégrés concrètement les ODD dans l'opérationnalité des projets. René Longet note que cela ne sera pas simple et qu'il faudra se positionner face aux 169 cibles détaillées et pas seulement aux têtes de chapitres que sont les 17 ODD, le choix des cibles pertinentes pour nous reste à faire.

Pour la Commission Technique, Emilie Anderson-Mottier, coordinatrices des projets de développement indique que les réponses fournies par Genève Tiers-Monde, après la 1^{ère} analyse qui avait été effectuée, ont convaincu les Commissaires sur la pertinence de cette approche stratégique et leurs remarques seront adressées tout prochainement à l'association.

8. FORUM - Agenda 2030 des Nations Unies (ODD - Objectifs de développement durable) ; Aperçu et implications sur la coopération et le travail de la FGC – Interventions de Hervé Pichelin (Directeur d'equiterre), Daniel Wermus (Commission d'Information et représentant de Biovision) et Florence Laufer (Co-Secrétaire générale de la FGC).

Documents de référence :

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

A la suite des présentations effectuées, il est relevé que l'Agenda 2030 des Nations Unies qui comporte la liste des ODD est bien le cadre dans lequel se décline actuellement et au moins jusqu'en 2030 la coopération. Cela impliquera un gros travail d'identification, d'appropriation et de positionnement de la société civile et donc de la FGC, qui pourra et devra jouer un rôle dans cet exercice essentiel. Diverses initiatives sont en cours (notamment au niveau de la DDC et du Fédéréseau) et il s'agira de ne pas réinventer la roue de notre côté mais au contraire de participer à ces travaux. Dans le cadre du Partage des Savoirs, un groupe s'est d'ores et déjà constitué pour traiter de cette question mais c'est le moment de l'étoffer. Appel est donc lancé pour que les intéressé-e-s se manifestent auprès de Brendan Ecuyer, coordinateur ad intérim du programme Partage des Savoirs René Longet compte sur les personnes qui sont intervenues ce soir, de Genève Tiers Monde, d'equiterre et d'ESFA notamment pour rejoindre ce groupe et définir ensemble ce qu'il y a lieu de faire.

René Longet clôt l'Assemblée et invite les participant-e-s à la partie conviviale.